

DECISION N° DEC_025_2024

Aménagement du cimetière

La Ville de Sélestat a décidé de lancer une consultation pour l'aménagement du cimetière.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont prévus au budget 2024, sous le chapitre 21 : budget ville.

Imputation interne EV : 511 2128 EV 01907 51101

Au vu du montant estimé des travaux, la présente commande est passée selon la procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code la Commande Publique et dans le respect des règles de la commande publique.

A cet effet, trois entreprises ont été consultées
- PAYSAGE D'AMBIANCE
- ID VERDE 67
- THIERRY MULLER

Seule la société PAYSAGE D'AMBIANCE a remis un devis.

Après examen et analyse des offres par le service Espaces verts, il est proposé de retenir l'offre de la société PAYSAGE D'AMBIANCE jugée économiquement et techniquement satisfaisante et répondant aux besoins exprimés par le maître d'ouvrage.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée,

Vu la proposition formulée par le service Espaces Verts,

En application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement

des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE :

d'attribuer le présent marché à PAYSAGE D'AMBIANCE (13, rue de France 68990 HEIMSBRUNN) pour un montant de 28 700,00 € HT.

Commande Publique et Assurances/Véronique MULLER-HALTE

Fait à Sélestat, le 25/03/2024

Le Maire :
Marcel BAUER